

**Mais où va-t-on ?** Comme si les événements nationaux et internationaux ne suffisaient pas, les guerres à nos portes, un gouvernement qui naît mais dont on ne connaît pas les « parents », un climat qui fait des siennes, et une pénurie d'employés dans tous les secteurs d'activité du pays. Malgré tout, la saison 2024 s'est passée, tant bien que mal avec toutes les difficultés que notre coin « privilégié » génère chaque année : encombrement sur la route du golfe et des plages, saturation des locations traditionnelles générant de fait une recrudescence des AIRBNB et autres plateformes de réservation plus ou moins officielles, mais nécessaires. Le « gouvernement » ramatuellois, lui, à d'autres soucis, liés, eux, directement ou pas au phénomène Pampelonne. En effet, la nouvelle clientèle, bien plus festive que l'ancienne (amoureuse de l'endroit, la nature et de cette liberté si précieuse d'avant « le grand changement ») et les raisons de sa présence (musique, fête, alcool dans des méga établissements qui n'ont en commun avec les précédents que le nom de plage de Pampelonne) change la donne. Les effectifs de personnel ont plus que doublé, mais personne dans les études d'impact, les diagnostics, n'a posé la question essentielle : ou va loger ce surcroît de personnel saisonnier ? Les redevances, les redevances.. encore et toujours lors de l'appel d'offre 2018.. ? **Mais pour réparer cela et trouver matière à loger les saisonniers, la commune exproprie...**belle image d'une gestion exemplaire par laquelle les outils de la démocratie se transforment en armes. Confondre l'utilité publique avec le constat affligeant d'une faute de fond, c'est aussi grâce à l'effet « puissance publique » utilisée sans modération. Il eut été intéressant, vu la taille de la commune, sa diversité environnementale et le nombre de propriétaires terriens, de leur proposer, dans le cadre de la révision du PLU, quelques montages immobiliers pour l'aménagement de logements saisonniers à taille raisonnable et parfois situés non loin des établissements concernés. **Que nenni ! la commune exproprie**, aménage, espérant tirer profit une fois de plus des loyers futurs ? Ce n'est plus du service public, c'est du business au détriment du secteur privé. Pire encore, elle s'autorise à déclasser des espaces boisés pour « faciliter » la construction d'un méga hôtel aux portes du village et minéraliser l'endroit pour « optimiser son insertion dans le socle classé du village », cette fois ci pour l'intérêt général... Si tant est que ces malheureux pins, dont la fin est proche puisqu'ils sont condamnés à être abattus, pourraient être malades comme un nombre incalculable d'entre eux sur la commune, le phénomène de cochenille tortue du pin « la *Tourmeyella parvicornis* » dont la propagation se fait par le vent mais aussi par la plantation d'arbres contaminés progresse et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de la région PACA. RAMATELLE est fortement touchée et plus de la moitié de sa surface est boisée, la cochenille représente un danger imminent et irréversible. **Quelles mesures directes nous a proposées la municipalité ?** les très nombreux propriétaires concernés ont-ils été contactés ? y a-t-il des solutions ? L'abattage doit-il être encadré pour s'assurer que le phénomène ne développe pas ailleurs ? Y-a-t-il eu un arrêté municipal précisant tout cela ? Notre commune sans ses bois ? l'urgent est de protéger et d'éviter ce désastre écologique et environnemental qui nous guette et amputerait dans les dix prochaines années, la langue boisée du massif des Maures qui couvre notre territoire, non pas de constater les effets contrariais, pour la commune, d'un SCOT qui limiterait sérieusement l'avenir de l'urbanisme ramatuellois. En effet, le préfet du VAR, a décidé de déplacer sérieusement la limite actuelle des espaces proches du rivage, jusqu'aux portes de notre village. **Raison ou punition ?**

Le Groupe d'opposition.